

DOSSIER de PRESSE







- La Protection Civile Française en chiffres :
- Date de création: 1965
- 98 représentations départementales
- 400 représentations locales
- 32 000 bénévoles dont
 - 13 000 secouristes actifs

3,5 millions d'heures de bénévolat

Combien d'interventions?

- 28 595 dispositifs de secours
- 53 000 personnes secourues
- 39 275 personnes assistées
- 1352 véhicules dont
 - 420 Véhicules de Premiers Secours à Personnes





Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
Nos missions :	
Le secours	5
Les actions solidaires et sociales	10
La formation et la prévention	11
Pourquoi nous soutenir ?	15
L'histoire de la Protection Civile en France	16





Qui sommes-nous?

La Protection Civile en France

Par son expérience et son expertise reconnues, ses actions élargies et son ancrage local, la Protection Civile est un acteur majeur de la formation, du secours et de l'aide aux populations.

La Protection Civile est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de Sécurité Civile, elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.

C'est bénévolement que ses 32 000 adhérents aident, portent secours et forment les populations en cas de crises ou de catastrophes. A la demande des autorités de l'Etat (Préfectures, Mairies, ...), des organismes publics ou privés (Établissements scolaires, hospitaliers, SNCF, ENEDIS, ...) ou à son initiative, la Protection Civile met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour protéger et secourir les populations en France (inondations, tempêtes, plan hivernal, feux de forêt, ouragans...) et ailleurs (Haïti, Asie du Sud-Est, ...).





Elle s'est notamment illustrée ces dernières années dans l'assistance aux victimes lors des attentats à Paris et à Nice, dans l'accueil des familles suite au crash de l'avion de la Germanwings et l'aide aux populations sinistrées après le passage de l'ouragan Irma à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

De l'accident de voie publique à la catastrophe naturelle, la Protection Civile adapte ses moyens humains, logistiques et stratégiques pour répondre aux sollicitations. Acteur de la sécurité civile et aux services des autorités, elle s'investit également dans la prévention des risques de toute nature et dans une démarche de sensibilisation globale aux gestes de premiers secours et à la prévention des accidents de la vie courante.



Au service des citoyens depuis plus de 50 ans

Face à l'engouement des citoyens, c'est à la demande du Général de Gaulle, Président de la République Française, que le Premier ministre Georges Pompidou sollicite la création d'un organisme afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national. La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) est créée officiellement le 14 décembre 1965, digne héritière des valeurs de la Défense Passive.

1965-1991: essor et recherche identitaire

La Protection Civile est reconnue d'utilité publique par un décret du 14 novembre 1969, et par l'arrêté du 15 octobre 1996. Une convention est signée dès 1987 avec le ministère de l'Intérieur. De nombreuses associations de la Protection Civile vont voir le jour dans toute la France. Consciente de l'importance de sa participation aux missions de secours, d'aide et d'assistance aux populations sinistrées, en complémentarité des services de secours de l'Etat, la FNPC développe un concept novateur d'équipes adaptées aux différentes missions. Une équipe pédagogique nationale contribue au développement des programmes de formation du secourisme en France.

1991-2004: la marche vers la reconnaissance

En 1991, le Professeur Louis Lareng, co-fondateur des SAMU de France est élu à la présidence de la FNPC. La FNPC commence à nouer des liens avec le ministère de la Santé. La grande réforme du secourisme de 1991, avec la création de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) puis de nouveaux diplômes spécifiques ou encore les formations continues des secouristes (2000) professionnalise davantage les bénévoles. Le professeur Louis Lareng interpelle alors le ministre de l'Intérieur afin qu'il donne aux associations toute leur place dans le système de sécurité civile de notre pays.

Depuis 2004 : accélération du développement et diversification des activités

La Protection Civile participe à la création de la loi de modernisation de la sécurité civile, votée en 2004, qui donne une reconnaissance incontestable aux associations de secourisme et un élargissement de leurs traditionnelles missions de postes de secours. Le 30 Août 2006, la FNPC est la première association à recevoir les 4 agréments de sécurité civile. Depuis, la Protection Civile ne cesse d'accroître le nombre de ses missions de sécurité civile. Sur l'ensemble du territoire, elle développe ses relations avec les Préfectures, les collectivités territoriales et les entreprises au travers de ses participations à la nouvelle réponse de Sécurité Civile, aux plans communaux de sauvegarde et à la signature de conventions d'assistance aux populations. Elle s'investit pleinement dans la formation aux gestes de premiers secours, notamment vers les entreprises et les établissements scolaires. En Europe, elle développe des liens fraternels avec la Protection Civile de plusieurs pays (dont l'Allemagne et l'Espagne) et accompagne d'autres pays à fédérer des forces dans le domaine du secourisme et de la prévention des risques.



Le secours

Les dispositifs prévisionnels de secours

En appui des 400 représentations locales en France, la Protection Civile est une référence incontournable pour les associations et les collectivités.

Reconnus pour leur professionnalisme, ses bénévoles sont formés au secourisme et au secours socio-psychologique pour prodiguer les premiers soins aux personnes sur des évènements publics ou privés en liaison avec le SAMU et les sapeurs-pompiers.

- 28 595 dispositifs par an
- 53 000 personnes secourues en 2016
- 39 275 personnes assistées en 2016
- 1 352 véhicules dont
 - 420 Véhicules de Premiers Secours à Personnes
 - o 2 066 839 kilomètres parcourus en 2018

Dimensionnés en fonction de la fréquentation et des risques, les dispositifs de secours sont tenus par des secouristes professionnels équipés du matériel adapté.

L'intérêt d'un dispositif de secours est double. Premièrement, la rapidité de la prise en charge d'une victime est primordiale pour faire face aux détresses les plus graves et de plus, ils servent de filtre pour la régulation médicale.



Notre expérience au service des associations, collectivités et entreprises



La Protection Civile est présente sur les plus grands événements français : Les Vieilles Charrues, les fêtes de Bayonne, le Carnaval de Nice, le Marathon de Paris, la Braderie de Lille ...

Les équipes de la Protection Civile dimensionnent leurs moyens et mettent en place une stratégie de couverture la plus efficace pouvant rassembler pas moins de 150 secouristes par jour répartis sur plusieurs postes de secours.



Les missions de secours

En qualité d'association agréée de sécurité civile, la Protection Civile assure, à la demande des autorités, diverses missions dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (dispositif ORSEC). Chaque année, la Protection Civile réalise des missions de soutien au service de l'Etat face aux risques et aux crises sur notre territoire. Agréée de Sécurité Civile, elle travaille ainsi en lien très étroit avec les autorités de l'Etat (Mairies, Préfectures, Ministère de l'Intérieur, ...).

Grâce à son réseau d'associations départementales et mouvements associés, la Protection Civile est en capacité d'adapter et de coordonner ses ressources humaines et matérielles à l'ampleur et à la gravité de la crise.





En tant qu'association de sécurité civile, la Protection Civile est susceptible de participer aux opérations de secours, au soutien des populations ou encore à l'encadrement des bénévoles spontanés, dans la réponse ORSEC départementale et nationale.

La Protection Civile participe régulièrement à des exercices avec les préfectures, les SDIS, les SAMU et les autres associations agréées pour améliorer la coordination des secours au bénéfice des victimes.



Hébergement d'urgence, assistance aux populations, distribution de vivres, recherche de personnes disparues, encadrement d'évacuations, veille téléphonique, la Protection Civile développe également des unités spécialisées telles que des équipes de secours socio-psychologique, cynotechnique ou de sauvetage aquatique





Les missions de secours

Réseaux de secours

Les équipes bénévoles de la Protection Civile peuvent intervenir aux côtés des personnels des réseaux de secours, les sapeurs-pompiers et les personnels du SAMU notamment dans les grandes villes françaises et en région parisienne. La participation hebdomadaire ou occasionnelle des représentations départementales aux prompts secours et à la régulation SAMU est contractualisée par une convention préfectorale.

Assistance aux usagers

Au-delà des missions de sécurité civile classiques, la Protection Civile intervient auprès de grandes entreprises dans l'assistance aux voyageurs du rail (SNCF), automobilistes (VINCI) ou encore aux foyers privés d'électricité (ENEDIS) dans le cadre de conventions privées.

Elle collabore également avec les services de Gendarmerie et de Police lors de disparitions et met en place et anime des cellules socio-psychologiques en lien avec les unités médico-psychologiques (CUMP) des départements conventionnés.

Attentats de Paris

Pas moins de 180 secouristes et plus de 30 véhicules venus d'Ile de France ont soutenu, sur le terrain et en salle de commandement, les sapeurs-pompiers de Paris et le SAMU lors des attaques du 13 novembre 2015. Sur l'ensemble des postes médicaux avancés déployés, nos équipes ont participé à l'évacuation des victimes vers les hôpitaux. Elles ont également participé à l'accueil post-catastrophe des familles des victimes et des impliqués en soutien à la CUMP, représentant au total pas moins de 2000 personnes prises en charge.

Crash de la Germanwings

Lors du crash de l'airbus A320, survenu le 24 mars 2015, les familles des victimes ont été accueillies à Seyne-les-Alpes. Une trentaine de bénévoles formés aux secours socio-psychologiques et des interprètes de la Protection Civile ont assisté les familles, tandis qu'un second détachement a participé au soutien logistique des différents services de secours présents sur le terrain.

Attentat de Nice

Immédiatement après les évènements, la Protection Civile des Alpes-Maritimes s'est mobilisée, et a envoyé plusieurs équipes sur les lieux afin d'assister les services de secours. Entre le 14 et le 31 Juillet, 162 bénévoles de la Protection Civile se sont mobilisés, dont la majorité étaient formés aux secours sociopsychologiques.

Issus de 14 départements différents, ces bénévoles ont assuré 30 000 heures de bénévolat. La Protection Civile a déployé 3 centres d'accueil des impliqués, a participé au traitement de plus de 3 200 appels sur les numéros d'urgence mis en place par l'État, et a rencontré 2 871 personnes en état d'urgence socio-psychologique.





Attentat de Strasboura

Suite à la fusillade au marché de Noël de Strasbourg le mardi 11 décembre 2018, la Protection Civile du Bas-Rhin a été rapidement activée par le SAMU avec 5 VPSP sur place. En plus des actions de prompt secours menées par les bénévoles secouristes, la mise en place d'un CAI aura permis d'accueillir 750 impliqués et d'assurer du soutien socio-psychologique. L'ensemble des départements de la région sont restés mobilisés aux côtés de Protection Civile du Bas-Rhin pour venir en aide aux personnes dans la détresse. Au final, plus de 100 bénévoles sont intervenus dans la nuit.

Faire face à la catastrophe

Répartie sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, la Protection Civile dispose de moyens humains et logistiques déconcentrés prêts à être mobilisés et à intervenir avant, pendant et après la crise.

Marées noires, tempêtes, inondations, incendies, tornades, explosions, tremblements de terre, feux de forêt, déraillements de train, crashs d'avion ou attentats, etc. De par ses expériences multiples, ses moyens lourds et sa rapidité de mobilisation, la qualité et l'efficacité de ses interventions sont reconnues.

La Protection Civile est agréée pour répondre à une demande de mobilisation pour faire face aux catastrophes : prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées. Elle est également capable d'assister le maire (ou le préfet) et ses services dans la coordination et la gestion des membres des réserves communales.







« A la suite du grave incendie qui a endeuillé notre commune, je tiens à remercier la Protection Civile du 74 pour l'action remarquable qu'elle a menée pendant plus de 48 heures. Présente dans les premiers instants jusqu'au relogement de toutes les personnes évacuées, elle a su, par son dévouement, apporter le réconfort à toutes ces victimes choquées par la brutalité du drame. »

Pierre Bechet, maire de Rumilly (74), 13 800 habitants

« La Commune du Muy a fortement apprécié l'action de la Protection Civile du Var (et d'ailleurs) lors des inondations du 15 Juin 2010 dans le Var. Très efficaces, toujours disponibles, les bénévoles de la Protection Civile ont effectué un travail remarquable dont nous leur sommes profondément reconnaissants, ainsi que de la générosité dont ils ont fait preuve envers les sinistrés. »

Liliane Boyer, maire du Muy (83), 8 980 habitants

« Au lendemain de la tempête Xynthia à Charron, le rôle de la Protection Civile de Vendée et bien d'autres a été exceptionnel. Bien sûr dans sa mission de logistique, mais ce qui a le plus marqué la population et les élus, c'est la compréhension, l'humanité, la proximité, la psychologie dont les femmes et les hommes de la Protection Civile ont fait preuve. »

Un élu de la Charente-Maritime

Actions en temps de crise

En cas de crise sur une commune, les équipes de la Protection Civile, sous l'autorité du maire - directeur des Opérations de Secours (ou du préfet) sont amenées à participer à l'alerte, à l'évacuation et à la protection des populations.

Elle constitue la première force d'accueil et d'hébergement d'urgence en France. Formées aux secours socio-psychologiques, les équipes sont présentes également pour écouter et soutenir les personnes choquées. Force d'appui logistique et humaine pour les services de secours, ses bénévoles renforcent la protection des centres vitaux et le maintien des besoins primordiaux. Ses bénévoles se mobilisent jusqu'au retour à l'habitabilité des domiciles en mettant en place des aides au nettoyage, au déblayage et pompage des eaux si besoin.

Feux de forêt

En Juillet 2017, le sud de la France a été touché par de nombreux feux de forêt, à proximité de zones résidentielles et de loisirs. Plus de 10 000 personnes ont dû être évacuées, et ont été accueillies par les équipes de la Protection Civile dans divers centres d'hébergement. La population évacuée a également bénéficié du soutien de trois équipes socio-psychologiques.



Ouragan IRMA

Suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la Protection Civile a envoyé un détachement sur place pour venir en aide à la population. Composé de 42 bénévoles – 22 venant de métropole, et 20 de la Martinique et la Guadeloupe – le détachement a travaillé en collaboration avec la sécurité civile sur différentes missions :

- Dégagement et déblaiement des bâtiments et habitations impactés
- Soutien aux populations (distribution d'eau et de vivres) et aide au retour à la vie normale sous des formes multiples
- Organisation et participation à la mise en place de cellules de soutien socio-psychologique
- Formation et accompagnement des populations sur place afin qu'elles puissent participer activement à la résilience

En complément de l'action d'urgence, mise en place d'une base logistique zonale de l'arc antillais avec de nouveaux matériels adaptés et organisation de sessions de formation aux situations de catastrophe pour les intervenants locaux.

Inondations dans l'Aude

En octobre 2018, le département de l'Aude a subi de graves dégâts suite aux intempéries. 25 départements sont mobilisés en 24 heures et 170 bénévoles rejoignent l'Aude dans les trois jours qui suivent. La mobilisation durera 15 jours durant lesquels la Protection Civile utilisera ses compétences en pompage, déblaiement, tronçonnage et nettoyage pour aider la population à revenir le plus rapidement à la normale. Une cellule de soutien socio-psychologique est également mise en place en relation constante avec la CUMP.





Les actions solidaires et sociales

Maraudes sociales

La Protection Civile organise des maraudes en véhicule, en bateau ou à pied, en collaboration avec le SAMU Social (115) sur l'ensemble du territoire national.

Des bénévoles formés et expérimentés vont à la rencontre des plus démunis dans la rue et les squats. A leur écoute, ils distribuent nourriture, couvertures et kits d'hygiène et peuvent les orienter vers les centres disponibles.

Plans hivernaux

Durant l'hiver, en cas de déclenchement du plan Grand Froid par les préfectures, la Protection Civile met en place, en plus de maraudes, des opérations de mise à l'abri des précaires dans des locaux mis à disposition par les municipalités. Avec l'appui des SAMU Sociaux, les personnes les plus vulnérables sont accueillies dans ces points d'hébergements temporaires où elles pourront trouver un réconfort, un repas chaud et du repos.

Opérations de solidarité

Parce que l'aide humanitaire c'est aussi en « bas de chez vous », la Protection Civile fait appel aux dons lors d'opérations ponctuelles en collaboration avec des enseignes de la grande distribution (Opérations Monoprix, Micro-dons, ...).

Cette solidarité garantit la pérennité de ses actions de soutien alimentaire immédiat et de protection vestimentaire des personnes en détresse.





La formation et la prévention

En qualité d'acteur de la sécurité civile, la Protection Civile s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux gestes qui sauvent.

Formations grand public

Agréée pour l'enseignement, la Protection Civile dispense des formations adaptées au public partout en France.

A chaque instant, n'importe où, nous pouvons tous être confrontés à une situation où une vie est en danger. C'est pendant le temps que mettent les secours pour arriver que peut s'aggraver l'état de la victime, et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir! Et cela s'apprend.

La Protection Civile propose à chaque citoyen de devenir sauveteur en se formant au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1).

En qualité d'acteur de la sécurité civile, la Protection Civile s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux gestes qui sauvent.

- 110 000 personnes formées en 2016
 - o Dont 40 000 personnes formées aux Gestes qui Sauvent
- 2 600 formateurs

Elle dispense également des formations d'initiation aux gestes de secours à destination des enfants - Initiation aux Premiers Secours (IPS) et à l'utilisation du défibrillateur cardiaque - Alerter, Masser, Défibriller (AMD).





Formations en entreprise

La Protection Civile est habilitée INRS pour dispenser des formations en entreprises et pour les collectivités. Elle dispense ces formations aux salariés afin de leur permettre de prévenir des dangers sur leurs lieux de travail et de porter secours aux victimes :

- Sauveteur-Secouriste du Travail
- PRAP
- CPS Intervenant à domicile
- Incendie et Evacuation

Elle aide ainsi les entreprises à anticiper les risques et à améliorer le quotidien du personnel.

Formations spécialisées

Les secouristes de la Protection Civile sont tous titulaires de formations spécialisées : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) et niveau 2 (PSE2). Ces formations sont ouvertes également au grand public.

Tous les bénévoles sont soumis à un maintien de leurs acquis lors de formations continues annuelles. Enseigner les Gestes qui Sauvent au grand public (PAE PSC) ou aux salariés en entreprise (Passerelle SST), pour entraîner ou former de nouveaux secouristes (PAE PSE), voire former de nouveaux formateurs (PAE Fdf) ... c'est un autre domaine d'engagement important du bénévolat à la Protection Civile.

D'autres formations permettent aussi aux bénévoles de développer d'autres compétences plus spécifiques tels que les premiers secours socio-psychologiques (PSSP) ou le secours aquatique (BNSSA) au sein de la Protection Civile.





Sensibilisation

Parce que la Protection Civile est avant tout une importante association actrice de la prévention des risques en France, elle sensibilise le grand public aux risques de la vie courante, aux gestes qui sauvent et aux risques majeurs. Pour renforcer ce message citoyen, la Protection Civile s'associe avec la MAIF et l'Observatoire Ma Vie afin de multiplier les moyens d'information, de prévention et d'action vers le grand public.

Des chiffres qui méritent que chacun agisse

Réduire le nombre de victimes des accidents de la vie courante et ses 11 500 décès, c'est possible. Nous en avons tous la responsabilité. En France, les accidents de la vie courante font encore plus de 5 000 000 victimes chaque année. Ils constituent la première cause de mortalité des enfants de moins de 15 ans. Aujourd'hui encore, seul 15% des français connaissent les gestes qui sauvent.

Agir face à un accident ne s'improvise pas

Chute, suffocation, noyade, intoxication, feu... autant de risques domestiques sur lesquels chacun d'entre nous peut agir en changeant ses habitudes mais aussi en se formant. Chacun a été et sera potentiellement confronté à un danger ou un accident chez lui, dans la rue, sur la route, sur son lieu de travail. « Sauver une vie n'a pas de prix ». Une initiation, voire une formation, de quelques heures permet d'acquérir à la fois les connaissances théoriques et surtout le savoir-faire.

Anticiper l'accident jusqu'aux risques majeurs

Avant que les accidents et les situations d'urgence ne surviennent, il est important de connaître les informations pour prévenir les risques à votre domicile ou au travail mais aussi les dispositifs et les procédures qui existent dans votre zone d'habitation en cas de crise majeure.

Des conseils simples et efficaces vous permettent de mieux « sécuriser » votre habitat face aux risques. Ils permettent de mettre en place aussi des habitudes quotidiennes mais également valables en cas d'accident ou de catastrophe. Chacun peut ainsi organiser son « plan de sauvegarde » chez lui.



Grande Cause Nationale 2016:

Adoptons les comportements qui sauvent

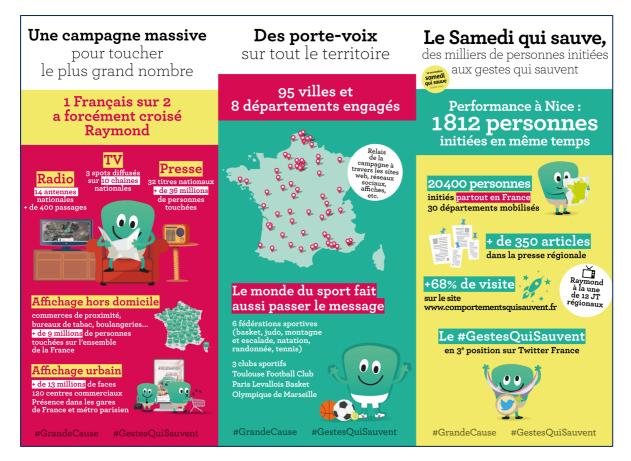
Après la mobilisation des acteurs de la sécurité civile en février 2016, pour la formation aux Gestes qui Sauvent, le Premier ministre a attribué le label Grande Cause Nationale 2016 au collectif « Adoptons les comportements qui sauvent ».

Adoptons les comportement qui sauvent **Grande Cause Nationale 2016**



Composé de la Protection Civile, la Fédération des Sapeurs-Pompiers et la Croix-Rouge Française, le collectif a lancé une vaste campagne d'information et de formation aux comportements qui sauvent. Parrainée par le sportif David Ginola, la campagne a mis l'accent sur les risques du quotidien.

Le point d'orgue de cette campagne a été le « Samedi qui sauve », en novembre 2016, où de nombreuses animations et formations se sont déroulées sur l'ensemble du territoire.







Pourquoi nous soutenir?

La Protection Civile réunit ses bénévoles autour de valeurs fortes. Ses secouristes, grâce à leurs gestes et à leur disponibilité auprès du grand public, sont les porteurs de ces valeurs : le soutien, la solidarité, le dévouement, le don de soi. Tout en gardant une dimension humaine, l'association affirme sa position de "professionnelle du secours".

La Protection Civile est une alternative à l'apprentissage de la citoyenneté au sens large. Elle est d'ailleurs partenaire du ministère de l'Intérieur dans l'accueil de jeunes en Service Civique.

Des actions concrètes, reconnues et visibles

Nos actions vont plus loin que la simple formation au secourisme. Nous agissons directement sur le terrain. Nos bénévoles viennent en aide aux victimes et aux démunis. La Protection Civile entame une politique de modernisation, dans le but d'optimiser les moyens humains et logistiques, pour une action plus efficace sur le terrain. Cette politique a fait ses preuves auprès du ministère de l'Intérieur, des Préfectures et jusqu'aux autorités locales.

La Protection Civile fonctionne avant tout grâce à un réseau de proximité qu'elle veut mettre en valeur : celui des milliers de communes qu'elle couvre, des milliers d'associations et d'entreprises avec lesquelles elle travaille, celui de ses 400 antennes locales réparties sur toute la France.

Une association dynamique et volontaire

Aujourd'hui, la Protection Civile est une association en pleine expansion. Elle se situe à un tournant de son évolution, et c'est vers vous, nos futurs partenaires, qu'elle se tourne pour grandir encore plus. Afin de préserver son indépendance vis-à-vis des collectivités et d'aller encore plus loin dans ses actions de prévention vers le grand public, la Protection Civile sollicite la contribution des entreprises. C'est pour vous l'occasion d'afficher clairement votre adhésion à nos valeurs et à nos actions. La reconnaissance de la Protection Civile en fait une association sur laquelle vous pouvez compter pour réaliser nos objectifs communs.

Pourquoi pas vous?

Quelle que soit votre activité, votre taille ou votre situation géographique, vous pouvez soutenir les activités de la Protection Civile. S'engager à nos côtés, c'est :

- Aider, en nous donnant la capacité d'engager les moyens matériels lors d'événements exceptionnels, pour aider à la reconstruction et au retour à la vie normale.
- Secourir, en proposant des dispositifs prévisionnels de secours sur vos manifestations
- Former, en encourageant l'initiation et la formation aux premiers secours, du grand public ou de vos partenaires.



L'Histoire de la Protection Civile en France

Au début du 20^{ème} siècle, la notion de « protection des civils » devient une réalité préoccupante. En regard de la première guerre mondiale, l'Etat Français légifère sur la Défense Passive dans les années 30, qui sera très présente pendant la seconde guerre mondiale.

Le répit après la Libération est de courte durée : déjà, la guerre froide inquiète. En **1951**, le Service National de Protection Civile est créé, pour étendre la protection des civils en période de crise.

En 1958, Léon Robine crée la première association départementale de Protection Civile dans les Côtes d'Armor, et 5 ans plus tard (1963), 26 autres départements rejoignent le mouvement.

En 1964, face à l'engouement des citoyens, le Général de Gaulle souhaite faire de la Protection Civile un service uni et collaborateur de l'Etat. A sa demande, le Premier ministre Georges Pompidou sollicite la création d'un organisme afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national.

La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) est créée officiellement le **14 décembre 1965**, digne héritière des valeurs de la Défense Passive.

A sa création, la Protection Civile regroupait 26 ADPC (Associations Départementales de Protection Civile) mais aussi :

- le Mouvement National pour la Protection Civile (Anciens de la Défense passive, disparu aujourd'hui)
- les Secouristes Français de la Croix-Blanche
- le Groupement Interdépartemental pour les formations des auxiliaires (disparu aujourd'hui)
- les Anciens de Nainville-Les-Roches

Très vite, la Protection Civile fait ses preuves et devient reconnue d'utilité publique par un décret du **14 novembre 1969**, puis par l'arrêté du **15 octobre 1996**.

Les associations membres de la Fédération, très proches des instances préfectorales et de la Direction de la Sécurité Civile (DGSCGC), sont à l'origine de la création de la presque totalité des Centres Interdépartementaux d'Etude de la Protection Civile (devenus les CIESC) qui permettent la diffusion des savoirs et des réflexions à mener en matière de protection des populations. A l'initiative de la FNPC, et avec le soutien de la DGSCGC, un Guide Départemental de Protection Civile - listant les risques spécifiques par département - voit le jour et sera diffusé et mis à jour pendant la décennie auprès des préfectures, des ADPC et des membres affiliés.

De nombreuses associations de Protection Civile vont voir le jour dans toute la France. Consciente de l'importance de sa participation aux missions de secours en soutien des forces présentes, d'aide et d'assistance aux populations sinistrées, en complémentarité des services de secours de l'Etat, la Protection Civile développe un concept novateur d'équipes adaptées aux différentes missions. D'un côté les techniciens de catastrophe formant les Groupes Polyvalents d'Intervention (GPI) interviennent sur les lieux de catastrophes et de l'autre, les Equipes Locales de Secours d'Appoints (ELSA) sur les missions d'assistance aux populations.

Le 9 octobre 1987, la Fédération signe une convention avec le ministère de l'Intérieur. Les GPI réalisent leurs premières missions de soutien aux populations à l'international sous l'égide du CMS



mais aussi auprès des sinistrés de Nîmes en 1988. La Protection Civile était prête à intervenir en totale autonomie lors du tremblement de terre en Arménie en 1988.

Une équipe pédagogique nationale et des bénévoles chargés d'enseignement pour leur zone géographique - plus de 370 instructeurs nationaux au début des années 80 - contribuent au développement des programmes de formation, à la formation des enseignants, des chefs d'équipes et des volontaires. La Protection Civile s'investit également dans la formation en entreprise. Elle se classera au 2ème au rang des délivrances de Brevet National de Secourisme des différentes spécialisations et éditera un manuel de secourisme diffusé dans toute la France.

Durant cette période, la Protection Civile diffusera des millions de tracts, de brochures d'information, de guides "Savoir pour vivre" puis "Savoir pour sauver" et d'exemplaires de sa revue remise aux Assemblées Constituantes. Elle organise des dizaines de milliers de conférences et de projections de films à destination des acteurs de la sécurité et du grand public au travers de diverses campagnes de sensibilisation (Prudence vacances, Campagne SIDA, Accidents domestiques, Sécurité Routière).

Une grande campagne de notoriété est lancée lors de la "Journée Nationale" en 1986 avec la distribution de 8 millions de plaquettes. Lors de l'historique Conférence de Presse au Sénat de la présidente Ida Guinot, le 19 janvier 1989, la FNPC interpelle les ministres de l'Education Nationale et des Transports sur l'importance d'apprendre à tous les citoyens à se protéger et se responsabiliser dès l'enfance. La formation obligatoire aux gestes de secours pour les écoliers et les candidats au permis de conduire est ainsi déjà évoquée.

Dans le cadre de la célébration des 25 ans de la FNPC (1990), une vaste opération de sensibilisation historique voit le jour : le "Grand Défi" est lancé par la Fédération et permet en quelques jours de former 1 000 000 personnes à travers toute la France qui lui vaudra de passer pour l'une des premières fois à la télévision.

Au début des années 90, la Protection Civile fédère, outre ses 97 ADPC :

- les Secouristes Français de la Croix-Blanche
- l'Union Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme (ANIMS)
- l'Union Nationale des Associations de Sauveteurs des P.T.T (UNASS)
- l'Organisme Français du Corps Mondial de Secours (CMS)
- l'Association Nationale des Radioamateurs au service de la Sécurité Civile (FNRASEC)
- la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FNMNS)
- les Anciens de Nainville-Les-Roches (ANANR se retire en 1988)
- l'Association des Secouristes de la RATP
- la Sécurité Routière d'Armorique (disparue aujourd'hui)
- le Comité National du Secours Routier Français (disparu aujourd'hui)
- l'Institut Inter-Régional d'Etudes de la Protection Civile (disparu aujourd'hui)

La Fédération tisse des liens de plus en plus étroits avec les Protection Civile européennes à l'aube de la signature du Traité de Maastricht. La présidente, Ida Guinot, participe aux premiers travaux d'organisation d'une fédération européenne des Protection Civile. En **avril 1989**, la FNPC invite pour la première fois les délégations européennes. Avec une présence déjà très importante en Outre-Mer, forte de ses 150 000 adhérents incluant les mouvements nationaux affiliés, la FNPC devient la 3ème Fédération après la DOOSAF soviétique (URSS) et la BVZ allemande (RFA).



En mai 1991, le Professeur Louis Lareng, co-fondateur des SAMU de France et précurseur de la télémédecine, est élu à la présidence de la Protection Civile. La reconnaissance de l'organisation est telle que la même année, la Protection Civile participe pour la première fois au ravivage de la flamme du soldat inconnu.

Lors de la grande réforme du secourisme de 1991, le visage du secourisme évolue en France, avec la création de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) puis de nouveaux diplômes comme le CFAPSE (Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe), le Brevet National d'Instructeur de Secourisme ou encore les formations continues des secouristes (2000).

La FNPC commence à nouer des liens avec le ministère de la Santé à travers une convention signée en janvier 1992.

Après l'obtention de leurs propres agréments de formation en **1993**, les 10 mouvements nationaux quittent la Fédération. La même année, le 1^{er} Congrès national de la FNPC est institué. Le nombre de bénévoles et d'ADPC ne cesse de croître. Les interventions des équipes se renforcent sur le territoire national et à l'international.

La Protection Civile élabore des formations spécifiques dont certaines deviendront des formations nationales par arrêté ministériel. C'est par exemple le cas de la formation : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours sur la Route (AFCPSSR – adaptation des gestes de premiers secours aux accidents de la route), créée à l'initiative de la FNPC en collaboration avec la RATP, qui est devenue formation nationale par l'arrêté du 16 mars 1998.

Lors du Congrès de **2002**, le professeur Louis Lareng interpelle Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, afin qu'il donne aux associations toute leur place dans le système de sécurité civile de notre pays.

La Protection Civile participe à la création de la loi de modernisation de la sécurité civile, qui donnera une reconnaissance incontestable aux associations agréées de sécurité civile et un élargissement de leurs traditionnelles missions de postes de secours.

En 2004, la loi de modernisation de la Sécurité Civile est votée. Elle élargit les missions des associations agréées de sécurité civile, des postes de secours vers les missions de soutien aux sinistrés et à l'encadrement du bénévolat « spontané ». Le 30 Août 2006, la Protection Civile fut la première association à recevoir les 4 agréments de sécurité civile.

Depuis, la Protection Civile ne cesse d'accroître le nombre de ses missions de sécurité civile. Sur l'ensemble du territoire, elle développe ses relations avec les Préfectures, les collectivités territoriales et les entreprises au travers de ses participations à la nouvelle réponse de Sécurité Civile, aux plans communaux de sauvegarde et à la signature de conventions d'assistance aux populations.

Elle s'investit pleinement dans la formation aux gestes de premiers secours, notamment vers les entreprises et les établissements scolaires. Elle déploie enfin une communication importante vers l'ensemble des publics et tisse des liens avec de nombreux partenaires. Tout en conservant ses valeurs, elle simplifie son identité.

En interne, pour développer et optimiser la force d'intervention des équipes et le développement des associations départementales, des directions nationales sont créées et l'échelon sectoriel renforcé.

Le **24 Octobre 2015**, la Protection Civile célèbre son cinquantenaire.



La Protection Civile est devenue aujourd'hui un auxiliaire incontournable reconnu de l'Etat et ses bénévoles de véritables professionnels du secours en France. Désormais, la Protection Civile prépare l'avenir, en s'adaptant aux nouvelles technologies et en formant les bénévoles, afin qu'avec l'aide de tous, elle puisse encore longtemps Aider, Secourir, Former.

En 2017, la Protection Civile change d'identité visuelle et se dote de nouvelles tenues et sérigraphies pour accroitre la visibilité et l'unité de l'institution. Une charte graphique et différentes boîtes à outils sont mises à disposition pour développer une communication harmonieuse.

Chronologie de la Protection Civile

1951 : création du Service National de Protection Civile

1958 : création de la première association départementale de Protection Civile dans le département des Côtes d'Armor, dans le cadre du Service National de Protection Civile

1963 : 26 départements ont rejoint le mouvement

1964 : le Général de Gaulle émet le souhait de faire de la Protection Civile un service collaborateur de l'Etat

14 décembre 1965 : création officielle de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC)

1984 : la FNPC crée des Groupes Polyvalents d'Intervention (GPI) et Equipes Locales de Secours d'Appoint (ELSA)

9 octobre 1987 : la Protection Civile signe une convention avec le ministère de l'Intérieur

1988 : première mission de soutien aux populations à l'international avec la présence d'une équipe sur les lieux du tremblement de terre en Arménie

19 janvier 1989 : la FNPC interpelle l'Education Nationale et le ministère des Transports sur l'importance d'apprendre les premiers secours le plus tôt possible

Avril 1989 : la FNPC invite pour la première fois les délégations européennes

1990 : dans le cadre de la célébration des 25 ans de la Protection Civile, une vaste opération historique de sensibilisation est menée

1991 : grande réforme du secourisme. La Protection Civile participe pour la première fois au ravivage de la flamme du soldat inconnu

Janvier 1992 : la Protection Civile signe une convention avec le ministère de la Santé



1993 : premier congrès national de la Protection Civile. Après obtention de leurs propres agréments, les 10 mouvements nationaux quittent la FNPC.

15 octobre 1996 : un arrêté confirme le statut d'association reconnue d'utilité publique de la Protection Civile

16 mars 1998 : reconnaissance en tant que formation nationale de l'Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours sur la Route, créée à l'initiative de la FNPC

2000 : création du Brevet National d'Instructeur de Secourisme

2002 : le professeur Louis Lareng interpelle Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, sur l'importance des associations de sécurité civile en France

2004 : vote de la loi de modernisation de la Sécurité civile

30 août 2006 : la Protection Civile est la première association à recevoir les 4 agréments de Sécurité civile

2011 : premier congrès européen de la Protection Civile

24 octobre 2015 : la Protection Civile célèbre son cinquantenaire à Paris

4 juillet 2017 : la Protection Civile des Alpes-Maritimes reçoit la médaille d'or collective pour acte de bravoure, en reconnaissance de ses actions menées auprès des victimes de l'attentat de Nice

6 octobre 2017 : la Protection Civile est conviée à l'Elysée pour les remerciements aux forces mobilisées contre les feux de forêt et lors des ouragans aux Antilles

Novembre 2017 : la Protection Civile est conviée au Ministère de l'Intérieur, place Beauvau, pour une cérémonie officielle de remise de décorations.



Chronologie - Interventions - Exemples significatifs

1999 – La Protection Civile est engagée au titre des moyens nationaux de secours. Elle est projetée durant plus d'un mois en Albanie pour la gestion de l'Aide Humanitaire et en république de Macédoine pour porter secours et assistance aux réfugiés fuyant le Kosovo (centre d'accueil de Syenkovac – 23 000 personnes).

1999 – Intervention dans le département de l'AUDE (11), soutien socio psychologique auprès des populations sinistrées par les inondations.

1999 – 2000 – Intervention sur la Côte Atlantique, soutien socio psychologique auprès des populations et des élus locaux suite à la pollution occasionnée par le naufrage du pétrolier « ERIKA ». Nombreuses interventions simultanées en France liées à une très forte tempête.

2001 – Intervention à TOULOUSE (31). Importante mobilisation des Premiers Secours Sociopsychologiques suite à l'explosion de l'usine AZF.

2002 – Intervention dans le SUD EST de la France liée à de graves inondations. Mise en place d'un poste de commandement pour gérer les Premiers Secours Socio Psychologiques en étroite collaboration avec la Cellule d'Urgence Médico Psychologique du GARD (30).

2003 – Intervention à St Nazaire (44). Soutien socio-psychologique auprès des polytraumatisés hospitalisés suite à la chute de la passerelle du paquebot le Queen Mary II.

2004 – Intervention à St BREVIN (44). Recherche d'un enfant disparu en centre de vacances et soutien socio-psychologique auprès des proches.

2005 – Présence d'une équipe de la FNPC sur les lieux du tsunami en Thaïlande et au Sri-Lanka.

2006 – Actions de soutien aux sinistrés libanais dans le cadre d'actions conjointes avec le ministère des Affaires Etrangères.

Novembre 2007 – Exercice national « MISPANGRIS » dans le cadre d'une pandémie grippale sous l'égide de la DILGA (Délégation Interministérielle à la Lutte contre la Grippe Aviaire) – Simulation grandeur nature de prise en charge de personnes isolées et déploiement de centres d'accueil (camp de la Courtine).

Eté 2008 – Soutien socio-psychologique auprès de secouristes intervenus sur un enfant retrouvé décédé enfermé dans une voiture en plein soleil en Saône et Loire (71).

Août 2008 – Soutien aux populations sinistrées suite à une tempête à Hautmont (59).



Novembre 2008 – Soutien auprès des passagers d'un TGV bloqué à TOULON (83).

Novembre 2008 – Soutien aux populations sinistrées suite à des pluies diluviennes à L'Arbresle (69)

Octobre 2009 – Soutien à la population dans le cadre d'inondation à Sainte-Maxime dans le Var par la Protection Civile du Var (83) et des Alpes Maritimes (06).

24 octobre 2009 – Soutien auprès des victimes à la suite d'un effondrement de terrain dans le Maine et Loire (49) – exercice.

Janvier 2010 – Mission de soutien aux populations par une équipe de la Protection Civile suite au séisme d'Haïti.

Février 2010 – Missions d'accueil des impliqués et de retour à la vie normale, auprès des victimes de la tempête Xynthia en France, en Charente-Maritime et en Vendée. Mobilisation de quinze associations départementales de Protection Civile.

Juin 2010 – Missions d'assistance aux populations, d'évacuation et de retour à la vie normale, auprès des victimes des inondations dans le Var.

Juin 2011 – Exercice interservices avec simulation d'un séisme à Bockange, avec la participation de la Protection Civile d'Allemagne (THW) et la Protection Civile du Luxembourg.

Novembre 2011 – Evacuation et accueil des sinistrés suite aux inondations dans les Alpes-Maritimes.

Mai 2012 – Exercice interassociatif simulant des blessés lors d'un festival nautique, avec évacuation des victimes par bateau et brancardage avec obstacles.

Juin 2013 – Prise en charge des sinistrés et retour à la vie normale lors des inondations étant survenues en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées.

Juillet 2013 – Prise en charge des impliqués lors de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, ainsi que des naufragés du rail dans diverses gares, suite à l'interruption d'une partie du trafic ferroviaire.

Janvier 2014 – Soutien aux populations et mise en place d'un dispositif de secours sociopsychologiques, suite aux inondations dans le Var.

7 janvier 2015 – Suite aux attentats de Charlie Hebdo, la Protection Civile de Paris met en place un Centre d'Accueil des Impliqués, et accompagne les impliqués jusqu'au centre médico-psychologique.

24 mars 2015 – Suite au crash d'un avion de la compagnie « Germanwings » dans les Alpes, les équipes de la Protection Civile sont intervenues en soutien psychologique aux familles des victimes.



21 août 2015 – Après une tentative de fusillade survenue dans un train Thalys faisant la liaison Bruxelles/Paris, les bénévoles de la Protection Civile du Nord et du Pas-de-Calais sont déclenchés par la SNCF pour prendre en charge les impliqués à la gare d'Arras.

13 novembre 2015 – Suite aux différentes attaques terroristes qui se sont déroulées à Paris, les équipes de la Protection Civile participent à l'évacuation des victimes vers les hôpitaux parisiens, et mettent en place un Centre d'Accueil des Impliqués, pour accueillir les victimes en détresse psychologique.

Juin 2016 – Les bénévoles interviennent sur de nombreux sites, suite aux inondations ayant eu lieu en lle-de-France et en région Centre. Les bénévoles ont participé à l'évacuation des personnes, la mise en place de centres d'hébergement, et aux opérations de déblaiement et nettoyage des bâtiments.

14 juillet 2016 – La Protection Civile intervient pour la prise en charge des impliqués et le soutien socio-psychologique des victimes, suite à l'attaque terroriste visant la Promenade des Anglais à Nice.

Mars 2017 – Mise en place d'une cellule socio-psychologique suite à la fusillade menée par un lycéen dans son établissement scolaire à Grasse.

Avril 2017 – Mise en place en urgence de plusieurs postes de secours sur le site d'un Teknival non autorisé, qui ont permis la prise en charge de trois personnes en arrêt cardio-respiratoire, et l'évacuation médicale de 60 victimes.

Juillet 2017 – Accueil et soutien socio-psychologique des populations évacuées dans le sud de la France (10.000 personnes) suite aux feux de forêts à Bormes-les-Mimosas.

Septembre 2017 – Missions de soutien aux populations sinistrées de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma.

Octobre 2018 – Mission de soutien aux populations sinistrées de l'Aude et le Var suite aux inondations.

Décembre 2018 – Accueil et soutien socio-psychologique de la population après les attentats sur le marché de noël à Strasbourg.



